

- Angaïs • Arros de Nay • Arthez-d'Asson • Asson • Baliros • Baudreix • Bénéjacq • Beuste • Boeil-Bezing • Bordères • Bordes • Bourdettes • Bruges-Capbis-Mifaget • Coarraze • Haut de Bosdarros • Igon • Lagos • Lestelle-Betharram • Mirepeix • Montaut • Nay • Pardies-Pietat • Saint-Abit • Saint-Vincent



VÉLOROUTE, RANDONNÉES,
TRANSPORT À LA DEMANDE...

Des voies de développement

>> p. 5, 6 et 7

AGENDA

>> p. 3

PAYS DE NAY

Quelle action sociale
sur le territoire ?

>> p. 4

COOPÉRATION

INTERCOMMUNALE

Quatre nouvelles
communes pourraient
nous rejoindre

>> p. 4

ENVIRONNEMENT

La décharge de Bénéjacq
sera réhabilitée

>> p. 5

CARTE DE VISITE

Beuste et Igon

>> p. 8

Christian Petchot-Bacqué,

Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
Maire de Lagos - Conseiller Général de Nay Est



Une ambition au quotidien

Vous avez pu déjà vous en rendre compte. Une Communauté de communes n'est pas une simple structure administrative, regroupant plusieurs communes pour mettre en commun des moyens.

Au quotidien. Non, une Communauté de communes, telle que nous concevons celle du Pays de Nay, est une véritable force d'initiatives et de propositions. Dans un seul but : améliorer la vie quotidienne de chacun, par de nouveaux services aux habitants : crèches, repas à domicile, transports à la demande, fusion et mutualisation des services de l'eau et de l'assainissement...

Cette année d'autres dossiers vont démarrer : projets culturels, nouvelle gestion de la piscine Nayeo, projet de véloroute, coopération avec quatre nouvelles communes que nous pourrions accueillir.

Les Infos continueront à se faire régulièrement l'écho de l'avancement de tous ces chantiers.

L'affaire de tous. Nous aurons aussi le lancement du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), dont le périmètre a été arrêté par le Préfet le 30 janvier 2012. Je voudrais insister sur ce fameux SCoT. Ce n'est pas un dossier qui est limité au seul travail des élus.

Au contraire, la participation de tous les acteurs (habitants, associations, entreprises...) sera le garant d'un développement collectif partagé, pour l'ensemble des communes du territoire. Nous aurons donc tous à y travailler (voir ci-contre).

Une aventure partagée. Un autre point me semble important, c'est la cohésion de notre équipe : élus et services, côte à côte. Notre communauté s'est structurée, de nouvelles compétences nous ont rejoints. Et chacun des vice-présidents a la charge de conduire les politiques de services et de développement du Pays de Nay.

Je ne crains pas de dire qu'il s'agit là d'une véritable aventure humaine partagée.

On trouve toujours un chemin. Le contexte économique et budgétaire national et international actuel a évidemment des répercussions sur les projets et la gestion publique. Ce qui rend un peu plus compliquée la conduite des projets qu'il faut mener, avec prudence certes, mais détermination...

Nous avons deux convictions : la première c'est qu'il faut répondre, à notre niveau, aux demandes des habitants de notre territoire et notamment aux besoins des plus fragiles. La seconde conviction c'est que, quel que soit l'environnement, avec de la volonté, on trouve toujours un chemin.

Cordialement vôtre,
Christian Petchot-Bacqué

Pour bâtir le projet de notre territoire

En complément du projet de territoire qui doit dessiner le visage du Pays de Nay pour les quinze années à venir, (lire les Infos n° 18 novembre 2011) est lancée la réflexion sur le SCoT (schéma de cohérence territoriale).

Une manière de bâtir un projet collectif qu'expliquent ci-dessous Christian Petchot-Bacqué et David Geneau.

« Grâce à une démarche de fond et en allant voir des territoires comparables, on a vraiment pu se rendre compte qu'un SCoT, c'est avant tout un projet collectif de territoire, et non pas une réglementation qui va s'imposer à tout le monde... ».

L'analyse de Christian Petchot-bacqué résume bien le sens de la démarche engagée pour ce SCoT : bâtir des projets de développement pour augmenter l'attractivité de notre territoire.

Un peu d'histoire. La Communauté de Communes du Pays de Nay n'était pas impliquée, jusqu'à présent, dans une démarche de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

En effet, il faut savoir qu'il a fallu attendre 2010 pour que notre Communauté de Communes n'appartienne plus au Syndicat Mixte chargé du SCoT du « Grand Pau ». Les arrêtés qui l'y incluaient d'office ont été annulés par le Tribunal Administratif de Pau au mois de décembre 2009, au terme d'une procédure contentieuse de deux années.

La CCPN ne se reconnaissait pas dans ce rattachement imposé et dans la démarche et le fonctionnement d'un grand SCoT d'aire urbaine comme celui du Grand Pau.

« Pour nous, la démarche de SCoT doit avant tout reposer sur un véritable projet de territoire voulu et réellement assumé par les élus » confirme Christian Petchot-Bacqué.

Se renseigner sur d'autres territoires. À compter de cette décision du Juge, la Communauté de communes a donc souhaité conduire une démarche préalable de réflexion et d'échanges de fond sur le SCoT afin de s'approprier la démarche. Dans un premier temps, la Communauté a rencontré d'autres territoires comparables en France pour, notamment, prendre connaissance des différents périmètres et expériences de SCoT.

C'est ainsi qu'ont été étudiés, en particulier, les Scot en zones rurales et péri-urbaines : SCoT du Pic Saint-Loup, aux abords de l'agglomération montpelliéraine, SCoT du Pays des Vals de Saintonge, entre La Rochelle, Cognac et Angoulême...

Une nouvelle démarche. La Communauté de communes s'est également inscrite, au mois de novembre 2010, dans la nouvelle démarche gouvernementale de promotion des SCoT en territoires ruraux. En effet, dans le cadre du Grenelle II, l'État a mis en œuvre un appel à projet spécifique pour les territoires « ruraux », possédant moins de 100 000 habitants, et qui s'engagent dans une nouvelle démarche de SCoT.

Une cohérence territoriale. C'est donc dans l'esprit d'un SCoT porté et assumé localement que doit se poursuivre le développement du territoire du Pays de Nay et la préservation de son attractivité.

Autour d'une idée forte : c'est l'inscription dans un projet commun qui est le garant d'une « cohérence territoriale ».

Le SCoT, l'échéance légale

Les nouvelles dispositions relatives à l'urbanisme mises en œuvre par la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle II) auront pour effet de généraliser les SCoT sur l'ensemble du territoire national. Les territoires

non couverts par un SCoT ne pourront plus ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation au sein de leurs documents d'urbanisme (PLU, cartes communales) selon des échéances qui varient de 2013 à 2017 en fonction de la proximité d'une agglomération de plus de 15 000 habitants ou non.



Pour l'ensemble des communes du Pays de Nay (ici Bruges), le SCoT permet de bâtir un projet commun de développement.

“ Tout le monde est concerné ”



David Geneau
Chef projet

>>> Interview

David Geneau, est chef de projet du SCoT du Pays des Vals de Saintonge (17) et formateur en urbanisme. Il accompagne, depuis 2010, la Communauté de communes dans ses réflexions et ses démarches de SCoT. Il livre ici son avis sur ce qu'est fondamentalement un SCoT et sur les perspectives du SCoT du Pays de Nay.

Le SCoT: de quoi s'agit-il exactement ?

- Parler d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) peut sembler abstrait.

Mais au contraire, c'est très concret.

Le SCoT est un document de projet. Il va dessiner le Pays de Nay à une échelle de 15 ans et définir l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs qu'il définira.

Quels objectifs ?

- Le SCoT va définir les grands objectifs du Pays de Nay pour ses 24 communes dans des domaines très variés: développement économique, équipement commercial, logement, transports, équipements et infrastructures, communications numériques, préservation des espaces agricoles, mise en valeur de l'environnement, production d'énergies renouvelables...

Et concrètement, cela se passe comment ?

- Ces objectifs seront compris dans le cadre d'intervention des Plans Locaux d'Urbanisme des communes et des opérations d'aménagement.

Ce qui se traduira par une réglementation accrue

- Non! Il ne s'agit pas d'interdire, de réglementer. C'est tout l'inverse, il s'agit d'affirmer un projet et de faciliter sa réalisation en aménageant si besoin contraintes ou obstacles.

Un SCoT, c'est un projet de développement de l'emploi, de l'habitat, des services sur tout un territoire et au plus proche de ses habitants.

Pourquoi le territoire du Pays de Nay doit-il en passer par là ?

- Le Pays de Nay est un territoire rural qui doit rester attractif et compétitif.

Dans un environnement de plus en plus contraint, notamment en termes réglementaires, le Pays de Nay, et c'est bien la volonté des élus, doit se donner les moyens de ne pas être mis « sous cloche ». À l'heure du Grenelle de l'Environnement, l'absence de SCoT serait synonyme de développement très contraint. C'est bien le sens de la démarche. En outre, pour être plus efficace, l'action du Pays de Nay sur les 15 ans à venir doit être affichée aux yeux de tous.

Tout le monde est donc concerné

- Oui. Les chefs d'entreprise ont en effet besoin aujourd'hui, avant même de s'installer, de connaître quelles seront les infrastructures qui seront développées dans les prochaines années, les solutions que les salariés auront en termes de logement, de crèches, d'écoles ou de services culturels...

Un ménage qui souhaite acheter un logement, un terrain à bâtir souhaite aussi avoir une bonne vision de son cadre de vie. Un jeune qui va reprendre une exploitation agricole s'interrogera sur le devenir de ses terres agricoles, sur les risques de nuisances avec l'habitat... Autant d'exemples qui montrent que le SCoT n'a rien de superflu.

Les habitants auront donc leur mot à dire ?

- Évidemment. Une chance du Pays de Nay est d'être un territoire à échelle humaine, un territoire de proximité. C'est une raison de plus pour que chacun puisse être autour de la table et faire part de ses attentes et de ses ambitions pour l'avenir.

Acteurs du territoire, habitants, associations, entreprises, ils ont tous un rôle essentiel à jouer: aider les élus à construire un territoire de vie équilibré pour les générations futures.

Il restera à convaincre les populations

- Ce sera le rôle d'un travail d'explication nécessaire mais facilité par l'objectif même du SCoT: rendre le Pays de Nay plus visible de l'extérieur et plus que jamais solidaire de l'intérieur.

Pour le moment, le SCoT ne fait pas partie des préoccupations quotidiennes des habitants et des chefs d'entreprises.

Mais, on l'a vu, les points qu'il traite touchent tous les habitants du Pays de Nay. C'est à ce titre qu'ils verront vite qu'ils sont concernés.

David Geneau

38 ans - Urbaniste

Chef de projet SCoT du Pays des Vals de Saintonge. Intervenant en formation continue (CNFPT, Ecole Nationale des Ponts...). Ancien Vice-Président du Club des SCoT et référent régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes. Expert cycle « Gestion de l'Espace » pour Pays et Quartiers d'Aquitaine.

Agenda

Renseignements : Office de Tourisme 05 59 13 94 99

25 février à 14 h : Carnaval Biarnes à Bruges

10 mars à 16 h : Carnaval Biarnes à Nay

Du 30 mars au 1^{er} avril : Journées européennes des métiers d'art, à Nay

31 mars à 20 h 30 : 5^e édition du Nouste Trail, à Nay

4 mars : Le Givré, à Nay

9 avril : La Mourleuse, à Bénéjacq

8 avril : Tournoi de rugby international des Cadets

17 avril à 20 h 30 : Printemps des poètes, à la Maison Carrée à Nay

12 mai à 19 h : Festimaitisse, à Boeil-Bezing

27 et 28 mai : 4^e édition de Festiv'Arts à Arros de Nay + projection de courts métrages, par Plain'Ecran

Schéma départemental de coopération intercommunale

La Communauté de communes du Pays de Nay est concernée par le projet préfectoral de SDCI, décidé par la loi du 6 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales. Elle pourrait en effet accueillir quatre nouvelles communes avec lesquelles existent déjà des liens.

Pays de Nay Quatre nouvelles communes pourraient nous rejoindre



Assat est l'une des 4 communes qui pourraient rejoindre notre Communauté

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) vise, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, comme partout en France, à optimiser les périmètres des communautés.

Une façon, notamment, d'en diminuer le nombre et de leur donner « une taille critique » en augmentant leur taille.

Initialement, le projet de SDCI ne touchait pas le Pays de Nay. Son périmètre et sa taille avaient été jugés cohérents et suffisants par le Préfet. Appelé à donner son avis sur l'ensemble de ce schéma, le Conseil communautaire du Pays de Nay a fait néanmoins part de plusieurs remarques.

La volonté de travailler ensemble

Sur le plan des principes, il a constaté que le projet de SDCI donne une place prépondérante aux agglomérations urbaines. Sans tenir compte de la volonté de

travailler ensemble des communes et de l'identité réelle des territoires, conditions pourtant nécessaires à une bonne gouvernance.

La CCPN a aussi relevé un manque de pertinence dans l'analyse, à propos du pôle Aeropolis.

Enfin, un des objectifs du Schéma intercommunal est la mise en commun des moyens entre collectivités. Le Conseil communautaire a rappelé qu'il a largement anticipé ce type d'orientation, grâce à la mutualisation des moyens avec la CCPN et aux projets de fusion des syndicats de l'eau et de l'assainissement.

Développement cohérent

La Communauté de communes du Pays de Nay entend bien, cependant continuer à mener un développement territorial cohérent. Les projets de territoire (voir les Infos de novembre) et de SCOT (voir pages 2 et 3) sont essentiels dans cette démarche, placée justement

sous le signe de cette cohérence et des projets partagés.

Quatre nouvelles communes

Très concrètement, 4 communes, actuellement rattachées à d'autres communautés, envisageraient de rejoindre la Communauté de communes du Pays de Nay.

Il s'agit d'Assat et Narcastet (que le projet du SDCI souhaitait initialement rattacher à la Communauté d'agglomération de Pau). Et, aussi, de Ferrières et Arbéost, actuellement adhérentes de la Communauté de communes du Val-d'Azun (65).

Tant sur le plan de l'identité de territoire (ruralité, vallée de l'Ouzom) que sur ceux de la communauté de bassins de vie et de la gouvernance de proximité, l'accueil de ces communes aurait sa logique et sa cohérence. (voir encadré).

Un important travail de rapprochement va donc s'engager sur les années 2012-2014.

Des liens avec les Hautes-Pyrénées

Concrètement, la Communauté de communes du Pays de Nay, au titre de la coopération extra-départementale, entretient déjà des relations ou intérêts communs avec les communes voisines de Ferrières et Arbéost, situées dans le département des Hautes-Pyrénées (Communauté de communes du Val d'Azun).

Une coopération existe déjà concernant :

- la collecte et le traitement des déchets ménagers,
- la fréquentation des établissements scolaires du premier et deuxième cycles,
- le domaine agricole et pastoral,
- en matière de réseaux et bassins versants (Ouzom).

Enfin, les vallées de l'Ouzom et du Val d'Azun présentent une unité touristique certaine que symbolise le col du Soulor.

D'autres formes de coopération peuvent être également envisagées, y compris en matière de SCOT.

Quelle action sociale pour la Communauté de Communes ?

De plus en plus de projets et de services sociaux à destination des personnes sont pris en charge par les Communautés de communes. D'où la question : quels doivent être le positionnement et le rôle d'une Communauté de communes rurale en matière d'action sociale ? Pour y répondre, les élus du Pays de Nay ont lancé une grande réflexion auprès des communes et des acteurs du territoire. Jusqu'au mois de mai, chaque commune va donc se pencher sur l'analyse de ses besoins sociaux et faire des propositions.

C'est une réflexion doublement nécessaire.

D'une part, parce que de plus en plus, les Communautés de communes assurent une action sociale de proximité : service à domicile, transports, petite enfance, aides sociales, personnes âgées, jeunesse...

Ensuite parce que, sur un même territoire, interviennent de multiples acteurs : CCAS, associations, Conseil général, MSA...

Dans cette réflexion, la Communauté de communes sera accompagnée par Mairie conseils qui intervient à ce titre sur tout le territoire national.

Petite enfance et jeunesse

On sait, au niveau national, les grands domaines d'action sociale d'intérêt communautaire investis par les communautés (enquête réalisée en 2010 par l'Association des Communautés de France) :

- petite enfance, enfance et jeunesse (69 %)
- insertion (32 %)
- aides aux personnes âgées (31 %)

- santé (9 %)
- maisons de services publics de proximité (5 %)
- transport à la demande (4 %)

De son côté, la Communauté de communes du Pays de Nay a déjà lancé plusieurs services dans ces domaines d'action sociale : un Service de portage de repas à domicile et bientôt un service de transport à la demande collectif.

Le développement, à l'échelle de l'intercommunalité, de ces services de proximité bien adaptés au territoire, suscite également d'autres types de réflexions quant au cadre d'intervention et de coordination des acteurs locaux et aux partenariats possibles.

Des ateliers de travail

Ce sont toutes ces problématiques qui seront débattues au cours des ateliers de travail qui se tiendront dans chacune des communes.

Celles-ci auront à collecter un certain nombre d'informations qui seront reprises au cours de réunions de synthèse et d'échanges.

4 questions

Ces ateliers travailleront à partir d'un canevas composé de quatre types de préoccupations :

1. Estimation des personnes et des groupes ressource sur le territoire
2. Estimation des ressources et des potentiels du territoire
3. Estimation des risques d'aggravation et des enjeux du territoire
4. Estimation des personnes et des groupes en difficulté sur le territoire

Au final, la Communauté de communes pourra préciser les domaines d'intervention possible en partenariat avec les acteurs locaux et institutionnels (CAF, Conseil général, MSA, associations, etc.).

Transport à la demande Un nouveau service en vue en 2012

Après le portage de repas à domicile, voici le deuxième service aux personnes. Le transport à la demande (TAD) devrait être mis en place à la mi-2012. Il s'agit de permettre une plus grande autonomie à toute une catégorie de population.

Dans le projet de territoire du Pays de Nay, le développement des services aux personnes en milieu rural occupe une place essentielle.

Pierre Saubate, vice-président, en présente les grandes lignes.



Pierre Saubate

La population âgée, à mobilité réduite ou ayant des problèmes de locomotion peut rencontrer, en milieu rural, des problèmes spécifiques de desserte et d'accessibilité.

Les services de transport à la demande (TAD) contribuent alors à leur autonomie, facilitent le maintien à domicile et favorisent la dynamique de développement du territoire.

Le TAD est donc un dispositif de transport collectif souple et pratique pour les dessertes de secteurs ruraux, complémentaire des transports existants (lignes régulières, covoiturage...) pour réaliser les démarches de la vie courante (consultations, courses, démarches administratives...).

Dans ce nouveau service à la personne, la Communauté de communes est aidée par le Conseil général qui a adopté un dispositif d'aide au transport à la demande.

Quels besoins ?

Pour évaluer les besoins du territoire dans ce

domaine, la Communauté de communes s'est appuyée sur plusieurs travaux et sources dont une enquête auprès de la population en 2011, par le biais de questionnaires transmis à toutes les communes, afin de pouvoir mieux quantifier et connaître les besoins.

Il ressort de l'enquête que :

- 30 % des personnes qui ont répondu, ont entre 45 et 65 ans
- 55 % ont plus de 65 ans et 40 % d'entre elles sont des personnes à mobilité réduite
- 84 % utiliseront le service
- 77 % souhaitent que le TAD les prenne en charge à leur domicile pour les allers et les retours
- 59 % l'utiliseront régulièrement dont 50 % plus de 3 fois par semaine et 32 % une à deux fois par semaine.

Ces personnes désirent que le départ du transport à la demande se fasse à leur domicile et elles recourront au service pour se rendre au marché, faire des courses, pour les rendez-vous médicaux ou encore pour effectuer des démarches administratives. Les horaires les plus demandés sont : 10 h-12 h et 15h-17 h.

Réhabilitation de la décharge de Bénéjacq Deux ans de travaux

L'ancien CET (Centre Enfouissement Technique) de BENEJACQ et son usine de broyage ont été exploités par le SIVOM puis par la Communauté de Communes de la Vath-Vielha entre 1979 et 2002. Ils doivent être réhabilités.

80 000 tonnes de déchets ont été enfouies, en majorité des ordures ménagères préalablement broyées sur site avant enfouissement.

Tous les sites d'enfouissement de cette catégorie font désormais l'objet d'opérations de réhabilitation.

L'étude préalable, menée en juillet dernier, a permis de définir un programme de travaux adapté et d'établir un chiffrage prévisionnel.

Cette étude comportait trois phases :

- Diagnostic environnemental
- Évaluation des impacts et des risques
- Établissement d'un programme technique et financier pour la réhabilitation du site

Les investigations « terrain » et les différentes analyses effectuées (eaux souterraines - eaux

de surface) ont démontré un impact « faible à moyen » du site sur son environnement.

La solution de réhabilitation, choisie par le groupe de pilotage en juillet 2011 et validée au Conseil Communautaire du 17 octobre 2011, s'élève à 600 000 € HT (subventions : 30 % du Conseil Général). Elle comporte différents points :

- Remodelage des déchets : décaissement du casier n° 2 pour répartir les volumes dans les casiers n° 3 et 4 en 1 seul dôme. L'ouvrage unique facilite l'entretien et simplifie la gestion des eaux.
- Couverture drainante sur le dôme
- Gestion des eaux avec fossés drainants + bassin de rétention étanche équipé d'une vanne et de système de contrôle de la qualité

- Gestion des lixiviats (liquides résiduels qui proviennent de la percolation de l'eau à travers les déchets) par la mise en place de la couverture drainante et du bassin de rétention
- Gestion des gaz avec la création d'évents de dégazage.

- Mise en sécurité du site avec démantèlement de l'usine de broyage - réhabilitation des autres bâtiments et clôture du site.

- Suivi trentenal du contrôle de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines. Cette solution a été validée par les services de l'État (DREAL).

Les travaux sont prévus sur 2012-2013, après parution de l'arrêté préfectoral de réhabilitation.

Brèves

Activités à Nayéo

À la piscine Nayéo les activités sont variées. Tout est fait pour que vous y passiez un bon moment.

Outre y nager ou vous relaxer à l'espace détente, dans le hammam, le sauna et le jacuzzi, chacun peut y trouver son bonheur et pratiquer de nombreuses activités.

De l'aquagym, à l'aquabike (à pratiquer dès 16 ans), en passant par les bébés nageurs ou les cours de natation (adultes ou enfants), les enfants de 6 à 12 ans peuvent aussi y fêter leur anniversaire.

Les vacances d'hiver approchent et les horaires d'ouverture vont s'adapter à ce temps de plus grande disponibilité pour certains, avec une amplitude d'accès très large et une offre de stages de natation pour les jeunes.

Venez nombreux découvrir ou redécouvrir les joies de l'eau à Nayéo. **Contact 05 59 81 82 30**



Les cours de natation pour adultes et enfants

Tourisme - Taxe de séjour

L'instauration de la taxe de séjour est envisagée en 2012.

La taxe de séjour est une contribution des touristes, séjournant dans un hébergement marchand, à titre onéreux.

Cette participation, habituelle pour les vacanciers, permettrait de mettre en place des actions supplémentaires pour favoriser la fréquentation et l'accueil des touristes sur le territoire.

Depuis 2011, de nouveaux services pour les socioprofessionnels et les touristes sont en développement et des actions de promotion visant à augmenter la notoriété et la fréquentation du Pays de Nay sont engagées pour cette année.

Cette dynamique pourra être amplifiée avec la mise en place d'actions supplémentaires, financées par le produit de la taxe de séjour. L'instauration de cette taxe à compter de 2012 s'appuiera sur les propositions d'un groupe de travail associant des élus et des hébergeurs.

Véloroute 160 km de Lestelle-Bétharram à Bayonne

Ambitieux ce projet de « Véloroute Pyrénées Gave Adour »! 160 km, de Lestelle-Bétharram à Bayonne pour le département des Pyrénées-Atlantiques, avec des prolongations jusque dans les Pyrénées-Orientales. Pour le territoire du Pays de Nay, cet itinéraire intéresse à la fois la qualité de vie des habitants et favorisera le développement des pratiques touristiques itinérantes.

Quelle est l'ambition de ce projet de véloroute départementale ?

- On sent aujourd'hui une véritable aspiration pour des loisirs de proximité valorisant le bien-être, la santé et l'activité physique, mais aussi une volonté de développer les déplacements à vélo. La pratique des loisirs ou des vacances à vélo peut aussi être une source d'économie locale comme nous l'a montré la Vallée des Gaves dans les Hautes-Pyrénées.

On redécouvre le vélo ?

- Oui. Redécouvrir l'usage du vélo, qui se défait peu à peu de son image jusque là « ringarde », est plus facile à travers les loisirs. Avec un peu de

pratique et d'envie, les déplacements quotidiens de petite distance peuvent être faits à vélo (aller à la boulangerie, chez le coiffeur, chercher les enfants à l'école...).

Revenons à la véloroute

- C'est dans cet esprit que le Département a proposé d'aménager deux itinéraires cyclables sécurisés, dont celui qui relie Lestelle-Bétharram à Bayonne en traversant le département. Cette véloroute Pyrénées Gave Adour, c'est 160 km, dont 86 km en voies vertes (réservées aux usages non motorisés) et 74 km sur des petites routes à très faible trafic, reliant des villes et bourgs entre eux.

C'est un axe très important qui se prolongera dans un premier temps vers Lourdes, puis jusque vers Perpignan. Chaque Département ou Intercommunalité aménage les sections relevant de sa responsabilité: la Haute-Garonne avec le parcours de la Garonne, l'Ariège avec ses anciennes voies ferrées...

Où en est le projet aujourd'hui chez nous ?

- L'ensemble de l'itinéraire de la véloroute Pyrénées Gave Adour a fait l'objet d'une étude d'avant-projet et d'une évaluation environnementale. Durant cette phase, nous avons rencontré une dizaine de Communautés de communes.

Elles nous ont donné leur avis et ont fait des propositions. Il s'agissait d'adapter et d'intégrer le projet au contexte local et aux projets de territoire.

Question financements...

- Nous avons également recherché des financements extérieurs auprès de la Région et de l'Europe qui ont été convaincus de l'intérêt de l'aménagement d'un tel itinéraire.

Est venu désormais le temps de passer à la réalisation, tronçon par tronçon, de l'itinéraire (voir encadré).

Vous suivez directement le projet de véloroute sur ses différentes portions.

Que pouvez-vous nous dire de la « traversée » du Pays de Nay ?

- La Pays de Nay s'est, depuis le début, montré intéressé par le projet et plus encore ces dernières années.

Ceci a permis d'effectuer un véritable travail commun pour la détermination du meilleur tracé, tant dans un objectif de qualité de la promenade que du point de vue de l'aménagement du territoire.

C'est une voie « structurante » (voir le détail du tracé dans l'encadré), que le Département réalisera avec la Communauté de Communes, pour le Pays de Nay.

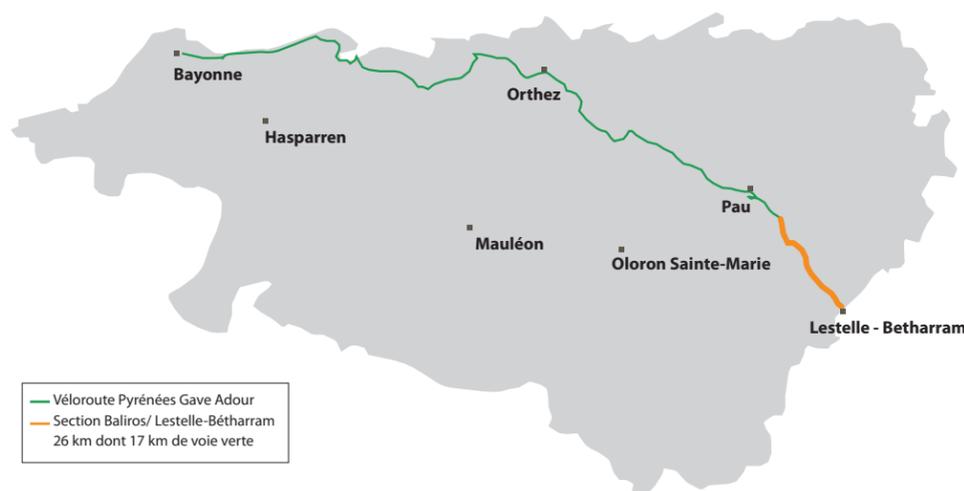
D'autres projets pourront s'y greffer (autres itinéraires cyclables, boucles de promenade, animations...) car la Communauté de communes a toujours relié cette réalisation à ses réflexions plus globales sur le Plan local de randonnées et le développement touristique.

Laurence Pauly,
En charge du projet Véloroute
au Conseil général des PA.



>>> Interview

La véloroute Pyrénées Gave Adour



Pour arrêter le tracé de la véloroute sur le Pays de Nay, de nombreuses réunions de travail ont eu lieu. Au final, il a été décidé d'éviter de s'approcher trop près du Gave de Pau dans des espaces jusqu'à présent préservés tels que la saligue de Boeil-Bezing (une des dernières véritables saligues du Gave de Pau à ce jour) ou dans les zones sensibles aux phénomènes d'érosion.

En aval de Nay, le choix du tracé a été fait rive gauche avec une liaison rive droite grâce à la passerelle de Baudreix.

En amont de Nay, le promeneur pourrait redécouvrir une partie de l'histoire du pays, avec la passerelle de « Baburet » et le réaménagement de l'ancienne voie ferrée avant de rejoindre Lestelle-Bétharram par de petites routes à très faible trafic, essentiellement empruntées par les riverains.

Les travaux ont démarré

Aujourd'hui :

- les travaux ont démarré sur une première section de 13 km de voie verte, entre Laroin et Tarsacq, aux portes de l'agglomération de Pau. Elle devrait être mise en service fin mai 2012.

- viendra ensuite l'aménagement de l'ancienne voie ferrée reliant Salies de Béarn à Escos sur 9 km et comportant la réhabilitation d'un ancien pont ferroviaire métallique, partie intégrante du patrimoine local.

- dans le même temps l'agglomération de Pau réalisera les 10 km relevant de sa responsabilité.

- le Département poursuivra ensuite par le tronçon Baliros - Lestelle-Bétharram, puis Tarsacq - Artix (base d'observation des oiseaux).

Ceci permettra d'avoir une voie verte quasi continue de Lestelle-Bétharram à Artix sur quelque 50 km. Les études techniques ainsi que les dossiers de demande d'autorisation administrative, en vue de la réalisation, sont en cours de rédaction.

- Côté Adour, le tracé se développe le long de la Bidouze sur des digues quasiment aménagées. Ne reste plus que la jonction avec Bayonne le long de l'Adour, plus difficile sur un plan technique. Le premier tracé ayant donné lieu à un chiffrage excessif, il est convenu de reprendre les études techniques et la concertation pour définir un nouveau tracé.

Itinéraires de Randonnées

Un autre atout pour le développement du Pays de Nay

Voilà cinq ans que le Plan Local de randonnées (PLR) existe sur notre territoire. Le temps était venu d'aller plus loin pour voir si on pouvait faire mieux. Avec une idée précise : participer au développement résidentiel et touristique du territoire.

Cette mission de réflexion a été confiée à la société Pyrénées nature, associée au cabinet Traces Tpi. Avec des objectifs précis :

- mieux relier les itinéraires aux attentes et aux pratiques, actuelles ou en émergence, des différentes catégories d'utilisateurs,
- assurer ainsi une meilleure cohérence entre les activités et les itinéraires offerts.
- établir les liens possibles entre les itinéraires de randonnées et le petit patrimoine local, en cohérence avec l'étude spécifique de recensement du petit patrimoine rural.
- améliorer les connexions avec les itinéraires des PLR voisins.

Créations et refontes des itinéraires

Cette étude a permis ainsi de déboucher sur des aspects très concrets :

- propositions d'aménagement ou de refonte d'itinéraires existants
- conception de nouveaux itinéraires en lien avec des pratiques et des publics ciblés
- conception d'une nouvelle signalétique, également adaptée aux différentes catégories de pratiquants
- conception de nouveaux supports pour les pratiquants.

Les créations ou refontes définitives d'itinéraire seront finalisées et réalisées sur les années 2012-2013.

Y seront également étroitement associées toutes les communes, ainsi que l'Office de Tourisme. Celui-ci sera chargé de proposer des formules simples ou

mixtes d'offres de randonnées. Des contacts seront également pris avec des socio-professionnels et associations du territoire.

Le budget de ce programme de développement de l'offre randos s'échelonne sur 2 à 3 ans.

Il sera cofinancé par le Conseil régional et le Conseil général.



Un développement qui s'appuie sur l'existant

Promouvoir une offre rando attractive

Clotaire Junqua-Lamarque était chargé de réfléchir à une optimisation des itinéraires de randonnées sur le territoire de la Communauté.

En quoi a consisté votre travail ?

- L'étude d'optimisation du Plan local de Randonnées avait un double objectif : proposer des itinéraires adaptés aux attentes des pratiquants et mettre en perspective une approche qualitative de « l'offre rando » sur le territoire.

Les itinéraires sont plutôt variés ?

- Oui, c'est ce que nous avons voulu. Nous avons donc conçu des itinéraires dédiés aux différents usages et niveaux de pratiques : des parcours pédestres ludiques pour les familles, des itinéraires VTT pour les sportifs...

Nous avons également réfléchi aux aménagements nécessaires pour les cavaliers.

La rando, c'est le vélo ou la marche ?

- Tout cela à la fois. C'est vrai que l'activité vélo (cyclo et VTT) a pris une place importante dans l'offre rando proposée, car l'offre est attractive, avec en particulier l'aménagement d'un réseau d'itinéraires voies douces (cyclo / VTC) reliant l'ensemble des communes du territoire.

Bien sûr, cette réflexion a été menée parallèlement au projet de véloroute.

Quel est le potentiel de notre territoire pour ces itinéraires de randonnées ?

- À mon avis très important. À condition d'adapter cette offre aux caractéristiques spécifiques du territoire et de la clientèle.

Il y a une vraie possibilité de promouvoir l'identité territoriale à travers une offre rando attractive. Ce serait dommage de laisser passer cette opportunité.

Concrètement, quelles retombées à attendre de ce Plan de randonnées ?

- Avant tout, il y a un préalable ; Il faut que les gens s'approprient le territoire sur lequel ils vivent dans toutes ses dimensions.

À partir de là, l'offre rando doit être ensuite conçue comme un socle, un outil de développement au service des acteurs économiques du territoire : prestataires d'activités de pleine nature, hébergeurs, commerçants...

Cela peut passer par le montage de produits touristiques attractifs, l'anticipation des futurs besoins par l'installation de nouveaux commerces liés au tourisme, la diversification des types d'hébergements...

Votre randonnée préférée dans le Pays de Nay ?

- Comment choisir ! Ce que j'aime sur le territoire, c'est sa variété.

Songez un peu ce que nous avons à découvrir : des Bastides aux rives du Gave, du chemin Henri IV aux secteurs de montagne, que du plaisir et de l'air pur.

À découvrir sans tarder et à consommer sans modération !

Clotaire Junqua-Lamarque
Pyrénées Nature



>>> Interview



L'offre rando sera d'une grande variété

Beuste Rendre l'avenir possible

De la forteresse du Moyen Âge dans laquelle se reposa Gaston Phébus ou de la maison du Seigneur qui appartenait à la lignée des d'Artagnan, il ne reste plus rien. Pas davantage le souvenir des deux météorites qui s'écrasèrent à proximité du village, en 1857. En fait, question de notoriété, la commune préfère s'enorgueillir de sa dénomination de capitale « du foie gras », grâce aux deux entreprises locales, Laguillon et Biraben, qui ont porté haut l'étendard de la qualité gourmande.

Mais Beuste peut revendiquer une autre caractéristique municipale.

Dès 1989, (petite révolution!), un poste d'adjoint au maire fut occupé par une femme, Pierrette Parra...

Ses parents y tenaient une auberge avec un quillier pour les quilles de neuf.

Elle est toujours la mémoire du village avec mille souvenirs à raconter: de l'arrivée de l'eau courante dans les années 50: « à ce moment-là, les tranchées étaient creusées à la pioche et à la pelle par des ouvriers portugais et espagnols », aux soirées où l'on prenait le frais sur le pas de la porte: « ce qui permettait à la fois de refaire l'arrivée du tour de France et... de préparer les futures élections ». Elle vit aussi fonctionner les derniers alambics distillant de l'alcool de pommes.



Beuste conserve un discret parfum bucolique. Il fait bon y vivre avec cette vue incomparable sur les Pyrénées et le Pic du Gabizos en toile de fond.

S'y ajoute le charme du Lagoïn qui a longtemps alimenté les trois moulins où l'on portait le grain à moudre.

Mais Beuste n'est évidemment pas figée dans le passé, comme en témoigne la construction de 25 nouvelles maisons, du jamais vu depuis 10 ans.

Une commune attractive. L'arrivée de ces nouvelles populations n'est pas due au hasard. La commune a su se rendre attractive à plusieurs niveaux.

Par ses équipements d'abord au centre bourg, devenu centre de vie: terrains de sport, aire de jeux, église, mairie, école, tennis, Agence postale. En offrant ensuite à ses habitants le dynamisme d'un très grand nombre d'associations: quilles de neuf, danse, foot, rugby qui regroupent adhérents et joueurs venus également des villages voisins.

Enfin, l'agriculture et l'agroalimentaire restent les piliers de l'activité économique. La municipalité a d'ailleurs pris en compte cette dimension, en préservant l'espace agricole dans le PLU.

L'artisanat, les métiers d'art et les entreprises du bâtiment et des travaux publics sont également très présents sur la commune.

Vers l'avenir. La municipalité se félicite d'avoir un endettement maîtrisé qui lui permet « de rendre l'avenir possible sans l'hypothéquer ».

La priorité, pour elle, est évidemment de rééquilibrer la pyramide des âges en attirant les jeunes sur son territoire. Et pour ceux qui ont quitté le village, le site Internet de Beuste leur permet de garder un lien fort.

Le développement de Beuste ?

Pour les élus, il se bâtit autour d'une idée forte: préserver l'identité tout en se tournant vers l'avenir.



Beuste

Habitants : 525

Superficie 584 ha

Patrimoine :

Église Saint Jean-Baptiste (1864),

Moulin Lurdos (1857), Moulin

Barbe Barrailh (1857), Moulin

Camy (1879)

Alain Vignau

Maire élu en 2008, après avoir été adjoint au maire de 1977 à 2001

Projets déjà réalisés

Voirie : réfection de la place de la bascule, réfection de la route de Beuste à Lucgarrier, sécurisation de carrefours.

Réseau : extension des réseaux et mise en place éclairage public, éclairage du stade.

Construction : aire de jeux, bâtiments techniques, colombarium, aménagement du secrétariat.

Mise en œuvre d'un plan d'économie d'énergie et de développement durable.

Communication : mise en place du site Internet.

Projets en cours et à venir

sécurisation de carrefours, sécurisation de la traversée du village, rénovation et modernisation de la salle des fêtes, enfouissement des réseaux et éclairage public.

Igon Un cadre de vie qui séduit

Igon

Habitants : 1055

Superficie : 579 ha

Jean-Yves Prudhomme

Maire élu en 2001



Projets déjà réalisés

Poursuite de la rénovation de l'église
Création de vestiaires à la salle Louis Duger
Mise en place d'un sol sportif dans cette salle
Création d'une placette, rue Camors
Réalisation de 2 lotissements communaux
Etude et approbation du PLU
Rénovation de l'école publique
Enfouissement de réseaux
95 % des bâtiments raccordés à l'assainissement collectif (*)

Réalisation d'un boulevard urbain (**)

Nouveaux projets

Agrandissement de l'école publique
Enfouissement des réseaux, avenue du Pic du Midi
Réfection des voiries
Aménagement du centre bourg
Répondre, si possible, aux normes d'accessibilité, d'économie d'énergie, de déplacements pédestres sécurisés dans le village.

(*) sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat d'assainissement
(**) sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général

À 20 minutes par la voie rapide, Igon est devenue... la banlieue proche de Pau.

C'est du moins ce que pensent les nouvelles familles qui continuent de s'installer dans la commune.

Plutôt une bonne nouvelle. Car, historiquement, Igon a longtemps été un village isolé, en raison de sa situation géographique (entre le gave de Pau et l'Ouzom) et du franchissement difficile du gave. Une sorte de « plat pays » en quelque sorte, où un scientifique y a même vu un territoire d'errance de... l'ours!

Histoire de pont. Certes l'isolement est rompu depuis belle lurette. Exactement depuis 1743, au moment de la construction d'un pont en pierre qui mit fin aux traversées par le bac et aux ponts en bois régulièrement emportés.

« Une construction qui eut des répercussions directes sur... les mariages, garçons et filles pouvant désormais se fréquenter en allant facilement jusqu'à Coarraze » note, avec malice, Jean-Claude Rolin, 80 ans.

Issu d'une famille installée à Igon depuis plusieurs générations, il est incollable sur l'histoire d'Igon. Son gros livre de 400 pages fourmille de documents sur les temps anciens l'activité du village (chapelets, lin, filatures) et même les faits divers. Avec une mention particulière pour le général Camors, enfant du pays, mort à 103 ans.

On apprend ainsi qu'Igon connut les guerres de religion (l'église fut détruite par les Huguenots) et vécut les épisodes de la Révolution française en rechignant, même si le maire de l'époque demandait que l'église fut fermée « comme lieu de charlatanisme ».

Un lieu d'enseignement. Depuis ces temps anciens, Igon est plutôt bien entrée dans l'ère contemporaine. Bien avant les autres villages de la plaine, les habitants bénéficièrent de l'eau potable et de l'électricité.

La première salle des fêtes - nouveauté pour l'époque - fut construite dès 1970.

Et désormais, depuis l'an dernier, 95 % des bâtiments sont désormais raccordés à l'assainissement collectif.

Autre caractéristique visible de la commune: être restée un véritable lieu d'enseignement.

Pas moins de 130 élèves répartis entre Primaire public-privé et le lycée-collège Sainte Élisabeth, dans les locaux des Filles de la Croix qui fondèrent leur couvent en 1831.

Sur le territoire de la commune, se trouve aussi l'ancienne Maison noble Sainte-Marie qui abrite aujourd'hui l'ITEP Gérard FORGUES (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique).

Nouveaux venus. Aujourd'hui, la commune a retrouvé le même nombre d'habitants qu'au siècle dernier. Mais les agriculteurs se comptent sur les doigts d'une seule main, et commerçants et artisans restent relativement peu nombreux. Plus d'une vingtaine de familles sont nouvellement arrivées, attirées par les terrains libres dans un environnement champêtre. Petit regret: que ces nouvelles générations ne s'investissent pas davantage dans les associations communales qui accueilleraient volontiers des renforts.

Igon continue de préparer l'avenir: ses projets d'amélioration du cadre de vie et ses réserves foncières en témoignent. C'est ainsi, qu'au centre de la commune, 25 000 m² sont délimités, sur le PLU, pour constituer une réserve qui pourrait accueillir à la fois habitations et commerces.

